

LES ECOLES PRIMAIRES ET LE CYCLE D'ORIENTATION SONT FERMES DES LE 16 MARS JUSQU'AU 30 AVRIL 2020

Décision du conseil d'Etat du 13 mars 2020

Informations d'organisation :

A. Prise en charge minimale

1. La mesure décidée par le Conseil fédéral implique que **les élèves restent à la maison**.
2. Une prise en charge minimale s'adresse en priorité aux élèves dont les 2 parents travaillent dans les domaines de la santé, des soins et des institutions spécialisées.
3. Pour bénéficier de la prise en charge, les parents concernés s'adressent par téléphone à **la direction des écoles**.
 - Primaire EPVH : Mme Pralong au 079/197.33.08
 - CO Hérens : M. Aymon au 079/733.32.51

B. CORONAVIRUS - CONSIGNES

Au respect de la décision du Conseil fédéral, soit la fermeture de toutes les écoles de notre canton, et en collaboration avec les présidentes des conférences des directeurs de la scolarité obligatoire, le chef de département et le chef de l'enseignement demandent d'appliquer **IMPÉRATIVEMENT ET STRICTEMENT** les consignes suivantes :

Les élèves

Les élèves devront effectuer des tâches scolaires à domicile. Pour ce faire, ils doivent avoir leurs affaires scolaires chez eux. Si ce n'est pas le cas, une permanence annoncée ultérieurement par les titulaires est prévue dans les écoles pour récupérer leur matériel durant les horaires d'école. **Les élèves déjà en possession de leur matériel ne se rendent pas à l'école !**

Les élèves ne sont pas en congé. Ils sont sensés demeurer à la maison selon les horaires de classe habituels. Les gestes de protection sont à respecter.

Les activités scolaires leur seront transmises dès que possible par leur titulaire et/ou professeurs (CO) via l'adresse courriel de leur représentant légal ou de leur propre adresse, voire via le site internet de l'école dans un délai raisonnable.

Les parents

Les parents sont responsables de leurs enfants scolarisés à la maison.

Merci pour votre collaboration à tous !